

Conditions Générales de Vente

1. La réservation de votre emplacement ou de votre hébergement ne sera effective qu'avec notre accord et effectué sur le site internet du camping.

- après réception du contrat de réservation complété (Nom, prénom, date de naissance de tous les personnes présentes) daté et signé par vos soins, accompagné de l'acompte demandé, (30% du montant de votre séjour avant la date limite indiquée sur le contrat, ainsi que les frais de réservations de 12 € par hébergement ou emplacement.

- soit après acceptation et signature du règlement intérieur et des conditions générales de vente lors de la réservation.

La location est conclue exclusivement pour la durée déterminée dans le contrat. En aucun cas le locataire ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit d'occupation des lieux avant ou après les dates mentionnées dans le contrat.

Toute réservation est nominative et ne peut être cédée. L'emplacement de camping ou l'hébergement sera déterminé par le camping, en aucun cas vous ne pourrez revendiquer un emplacement ou un hébergement précis.

Le locataire ou campeur doit se présenter à l'accueil au jour et à l'heure qui ont été mentionnés dans le contrat et afin de mettre en place les bracelets individuels de chaque personne pour entrer dans le camping.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire est prié d'en informer le camping. Le cas échéant, dans un délai de 24 heures après la date prévue de l'arrivée, le camping pourra disposer de l'emplacement ou de la location.

L'acompte versé restera acquis au camping.

2. Votre séjour. Seules les personnes nommées au contrat seront admises au camping. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur le contrat, il vous sera facturé : pour un emplacement la période réservée sur la base d'un forfait 2 personnes, pour un hébergement la totalité du séjour.

- Emplacement de camping / Emplacement camping-car :

Les emplacements de camping seront disponibles à partir de 14h00 et devront être libérés au plus tard à 11h00.

Le forfait pour 1 emplacement de camping comprend : 2 personnes, électricité, l'emplacement pour 1 tente ou 1 caravane et 1 voiture.

L'accès aux sanitaires est libre et gratuit. Les différents services sont à dispositions de tous les utilisateurs du camping.

- Hébergement :

Les hébergements seront disponibles à partir de 15h00 et devront être libérées au plus tard à 10h00.

Les hébergements loués à la semaine pendant les périodes de vacances scolaires le seront tous les jours de la semaine. Néanmoins en fonction de nos disponibilités nous pourrons adapter votre contrat.

Le solde sera à réglé sur place à votre arrivée.

Une caution de 200 €/hébergement vous sera demandée 15 jours avant votre arrivés par notre partenaire SWIKLY. L'inventaire et l'état des lieux seront vérifiés par le locataire ainsi que le personnel du camping.

Aucune réclamation ne sera prise en considération après 20h le jour d'arrivée.

A votre départ, après l'état des lieux de l'hébergement (si celui-ci se situe durant les heures d'ouverture de la réception à partir de 9H, cette caution est restituée, le jour le départ (déduction faites du coût de la remise en état des lieux si des dégradations ou des pertes étaient constatées). L'entretien et le nettoyage du locatif reste à la charge du locataire durant toute la durée de son séjour et avant son départ des lieux loués. Le cas échéant un forfait de 60€ sera retenu sur la caution. L'utilisation de draps (draps plats, draps housses) et taies est obligatoire. La caution ne constituant pas de limite de responsabilité, il vous appartient de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit l'extension « villégiature ». Dans l'hypothèse contraire, vous devez demander auprès de votre compagnie d'assurance une extension de garantie (ou souscrire un contrat particulier).

3. Taxes de séjour. Les personnes âgées de + de 18ans sont soumises à la taxe de séjour de 0,61€/nuit. Le montant de la taxe de séjour est fixé par la Communauté de Communes du Gard.

4. Animaux. Les animaux sont acceptés sur les emplacements de camping et dans les hébergements. Ils doivent être **OBLIGATOIREMENT TENUE EN LAISSE** sous peine d'exclusion.

Tatouages et carnet de vaccination à jour sont obligatoires. Tout animal présent sur le site entraînera un supplément journalier. Les chiens de 1ère et 2ème catégories ne seront pas acceptés sur le site.

5.Assurance. Le locataire devra être couvert par une assurance responsabilité civile pour couvrir les dégâts éventuels. La direction dégage toute responsabilité en cas de vol, incendie ou autres sinistres.

5. Annulation. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au camping ainsi qu'à la centrale de réservation si vous avez pris une assurance annulation. Dans le cas contraire aucun remboursement ne sera fait.

Règlement INTERIEUR DU CAMPING

Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur qu'ils signent à la réservation avec les CGV.

Chaque locataire ou campeur en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Il est demandé aux campeurs ou locataires de ne pas gêner les autres clients à partir de minuit sous peine de se voir exclure le lendemain ou sur le moment.

Tout visiteur doit se présenter **OBLIGATOIREMENT** à la réception pour déclarer son identité et régler une redevance ainsi que pour la remise d'un bracelet individuel, mise en place par la ou le réceptionniste.

Tout visiteur constaté en infraction sur votre emplacement et sans présentation à l'accueil sera exclu du camping et facturé directement sur la fiche du séjour de la personne qui l'accueille, les voitures des visiteurs doivent **IMPERATIVEMENT** rester dehors.

Nous vous rappelons que tout incident constaté concernant celui-ci engendrera la responsabilité du visiteur ainsi que celle du client affilié à celui-ci.

La lumière du terrain de pétanque coupe à minuit par programmateur.

Les jeux des enfants sont sous la responsabilité des parents et jusqu'à 11 ans.
1 enfant par jeu (trampoline, tyrolienne).

Le locataire ou le campeur accepte l'emplacement en l'état et le numéro attribué de parcelle ou de mobiles homes,
Il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dues aux chutes de branches, d'intempéries, bris de glace, vol, catastrophe naturelle.

RAPPEL :

Il est Formellement **INTERDIT :**

- De jouer à la pétanque dans les chemins
- De Laver voiture, sa caravane ou son camping-car sur son emplacement avec un tuyau et même au seau et à l'éponge
- De faire du bruit après minuit qui gêne les voisins.
- De laver les tentes, les vélos ou les matelas dans les sanitaires.
- de charger sa voiture électrique sur les bornes.

Sous peine de se voir expulsé du camping immédiatement.

Litiges.

Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté devant le
Tribunal de Nîmes seul compétent en cas de litige.

LE CAMPING SE RESERVE LE DROIT D EXPULSER IMMEDIATEMENT UN CAMPEUR OU LOCATAIRE SI CELUI SI NE RESPECTE PAS LE REGLEMENT INTERIEUR OU LES AUTRES CLIENTS.

Dates et Signatures Obligatoire.